



Montant des cotisations

Dernière mise à jour le : 18 Déc 2020



En tant que TNS, vous cotisez aux régimes de retraite de base, de retraite complémentaire et de prévoyance.

Votre cotisation au régime de retraite de base

La cotisation est **proportionnelle**, elle est appelée à titre provisionnel en pourcentage des revenus non salariés nets de l'année N-1. Elle est régularisée lorsque le revenu de l'année N est connu.

[Le calcul de vos cotisations du régime de base - Tableau](#)

REVENUS PROFESSIONNELS NETS NON SALARIES 2020	En 2021 : COTISATION DUE / AN
Revenus supérieurs à 4 731 € et inférieurs à 205 680 €	8,23% de vos revenus compris entre 0 € et le plafond de la tranche 1 (41 136 € en 2021) + 1, 87% de vos revenus compris entre 0 € et le plafond de la tranche 2 (205 680 € en 2021).
Revenus supérieurs ou égaux à 205 680 €	3 385 € (maximum de la tranche 1) + 3846€ (maximum de la tranche 2) = 7231 €
Revenus inférieurs à 4 731 €	Forfait 478 €
Vous pouvez aussi cotiser en fonction du revenu estimé.?	

Votre cotisation au régime de retraite complémentaire

Vous cotisez dans l'une des 8 classes correspondant à votre revenu professionnel de l'année N-1, ou vous pouvez opter pour la classe immédiatement supérieure et ainsi accumuler des points de retraite supplémentaires.

CLASSES	REVENUS PROFESSIONNELS NETS NON SALARIES 2020	MONTANT DE LA COTISATION 2021	POINTS ATTRIBUES (valeur du point : 1,186 € en 2021)	COTISATION FACULTATIVE DE CONJOINT
A	De 0 € à 16190€	653 €	48	196 €
B	De 16191€ à 32350€	2 450 €	180	735 €
C	De 32351€ à 44790€	3 865 €	284	1 160 €
D	De 44791€ à 64560€	6 043 €	444	1 813 €



CLASSES	REVENUS PROFESSIONNELS NETS NON SALARIES 2020	MONTANT DE LA COTISATION 2021	POINTS ATTRIBUES (valeur du point : 1,186 € en 2021)	COTISATION FACULTATIVE DE CONJOINT
E	De 64561€ à 79040€	9 636 €	708	2 891 €
F	De 79041€ à 94850€	14 699 €	1080	4 410 €
G	De 94851 € à 132780€	16 332 €	1200	4 900 €
H	au-delà de : 132780€	20 415 €	1500	6 125 €

Vous pouvez opter pour la classe immédiatement supérieure à celle qui correspond à votre tranche de revenus libéraux professionnels et ainsi obtenir plus de points. Cette option est reconduite tacitement chaque année. Sur demande, l'affilié peut y renoncer avant le 28 février de chaque année relative à la prise d'effet.

Si vous souhaitez déclarer une option, renoncer à une option, demander un état de compte, réviser vos cotisations ou demander une remise de majoration de retard, [rendez-vous sur votre espace sécurisé Ma Cavec en ligne, rubrique Demande en ligne](#)

Votre cotisation au régime prévoyance

Vous cotisez dans l'une des 4 classes correspondant à votre revenu professionnel de l'année N-1, ou vous pouvez opter pour la classe immédiatement supérieure et ainsi être mieux couvert.

CLASSES	REVENUS PROFESSIONNELS NETS NON SALARIES 2020	MONTANT DE LA COTISATION 2021
1	jusqu'à : 16 190 €	288 €
2	jusqu'à : 44 790 €	396 €
3	jusqu'à : 79 040 €	612 €
4	au-delà de : 79 040 €	828 €

Vous pouvez opter uniquement pour la classe immédiatement supérieure à celle qui correspond à votre tranche de revenus professionnels.

La cotisation est obligatoirement due jusqu'au 31 décembre de l'année du 70e anniversaire. Si vous êtes nouvel affilié, vous pouvez cotiser dans la classe de votre choix lors de votre première année civile d'activité. À défaut, la cotisation est appelée en classe 1.

Si vous souhaitez déclarer une option, renoncer à une option, demander un état de compte, réviser vos cotisations ou demander une remise de majoration de retard, [rendez-vous sur votre espace sécurisé Ma Cavec en ligne, rubrique Demande en ligne](#)

[Découvrez les droits du régime prévoyance](#)

Mot-clés : cotisations; régime de base; régime complémentaire; invalidité-décès



Documents téléchargeables

- [Le Guide retraite et prévoyance](#)

Dernières actualités

- [Rendez-vous sur notre stand au Congrès de l'Ordre des experts-comptables du 6 au 8 octobre 2021 à Bordeaux](#)
- 05 Octobre 2021
- [Entretien avec Jean-Claude Mailly, qui nous livre son regard sur le projet de réforme des retraites](#)
- 04 Octobre 2021
- [Réserves, notre placement pour l'avenir](#)
- 04 Octobre 2021
- [Dans les coulisses - Nouvelle stratégie, nouveaux outils pour une communication « à valeur ajoutée »](#)
- 30 Septembre 2021
- [Comment demander l'aide Cavec liée à la crise sanitaire ?](#)
- 30 Septembre 2021
- [Comment fonctionne le rachat de points ?](#)
- 30 Septembre 2021

[+ d'actu](#)

Liens externes

- [» Faites votre demande sur Ma Cavec en ligne](#)